



CSA départemental des Pyrénées-Atlantiques du 10 février 2023

Déclaration de la FSU 64

Monsieur le Directeur Académique, pour la première tenue de l'instance du CSA départemental, suivant les élections professionnelles à la participation remarquable nonobstant tous les obstacles liées à la procédure électronique, vous continuez de mépriser, de fait, le rôle de nos organisations syndicales.

Nous sommes ici pour représenter les collègues du département et non pour valider aveuglément, en tous cas sans discernement et sans revendications professionnelles, des choix politiques qui vont à l'encontre de nos mandats syndicaux. La DSDEN 64, contrairement aux autres administrations départementales de l'Académie, considère que nous pouvons siéger en recevant la plus grande partie des documents moins de 48 heures avant la séance. Preuve en est l'envoi complémentaire qui a eu lieu mardi 7 février en fin de journée, comportant trois documents supplémentaires à analyser alors que l'instance était prévue initialement pour le vendredi 3 février ... Vous avez donc jugé qu'il était nécessaire de porter ces documents à notre connaissance. Qu'en aurait-il été si nous avions siégé le 3 février ?

C'est inadmissible ! Le délai de préparation doit être respecté, pour un travail correct, respectueux de nos mandats de représentant-e-s, qui plus est, en continuant de travailler avec nos élèves.

Les documents nous arrivent tardivement mais vous préparez la prochaine rentrée depuis bien longtemps avec toujours le même objectif : comment dépenser moins ; et toujours avec la même méthode : celle de l'aiguillon comptable d'un budget austère, sans priorité donnée aux enjeux pédagogiques, éducatifs et professionnels.

Sur le plan des effectifs, notre département devrait connaître une augmentation équivalente à celle du nombre d'élèves accueillis au collège d'Arthez, soit près de 178 élèves. Pour autant, votre approche d'abord comptable, vous conduit à remplir nos classes au maximum, sans volonté de faire baisser les effectifs durablement et pour de meilleures conditions de travail de nos élèves et des personnels. Nous notons dans vos prévisions des classes de sixième autour des 28 élèves et même plus. Nous ne pouvons tolérer que d'un côté, le Ministère s'alarme d'une baisse de niveau à la lecture des résultats des évaluations nationales, et de l'autre, que la surcharge des classes soit institutionnalisée dans les documents de la DSDEN.

Toujours en collège, la norme de 30 élèves à partir de la cinquième obère lourdement les processus d'apprentissages, car le travail disciplinaire d'instauration d'un climat apaisé entre collégien.ne.s au sein de la classe limite nécessairement l'ordre pédagogique des disciplines scolaires.

Pour les effectifs en SEGPA, comment justifiez-vous la répartition des élèves au sein des différents établissements ?

En lycée, la situation est toujours inquiétante. Nos classes de seconde débordent et rien n'est fait à ce niveau non plus, pourtant essentiel pour lutter contre les inégalités scolaires d'ordre social sur le chemin des études supérieures, pour envisager de meilleures conditions d'apprentissage.

Pour les filières technologiques, n'était-il pas de rigueur de déterminer les effectifs en analysant les trois années précédentes ? Pourtant, nous constatons que vous faites le choix de minorer les effectifs en vous basant uniquement sur l'année dernière, ce qui a pour effet de diminuer les moyens. La FSU déplore vivement que les inscriptions dans les lycées privés puisse s'effectuer avant les affectations officielles de vos procédures algorithmiques via Affelnet. Une mesure qui n'est pas tolérable et qui vise délibérément à encourager le fait que des élèves quittent le système public d'éducation.

Les effectifs dans les lycées professionnels augmentent mais le nombre de divisions lui reste stable. Toujours moins d'heures par élève, vous entérinez, très gravement selon nous, le projet de réforme régressif de la voie professionnelle, pourtant toujours en discussion à l'heure où nous nous réunissons et qui vient d'ailleurs de connaître un sérieux revers avec l'abandon du projet d'augmentation des semaines de stage, si cher au président de la République au détriment des enseignements généraux - du moins ce qu'il en reste depuis la réforme de 2018.

Envisagez-vous des ouvertures de dispositifs UPE2A, par exemple sur Oloron Sainte-Marie, comme le demande de manière très argumentée les collègues et les élus ?

Sur le plan des moyens enseignants, vous avez une enveloppe de 59 679 heures de fonctionnement, enveloppe qui pour la FSU est insuffisante, mais vous ne ventilez que 58 754 heures. A quoi vont servir les 925 heures restantes ?

Dans cette ventilation, de manière parfois incompréhensible à la première analyse des documents, vous effectuez des coupes franches, voire drastiques, dans certains établissements alors même que le nombre d'élèves ne varie que très peu ! Lors des rares créations de divisions, les DGH ne sont pas forcément abondées de l'équivalent horaire prévu pour un fonctionnement que l'on pourrait qualifier d'assez satisfaisant. Nous dénonçons l'utilisation des HSA, HSA qui sont toujours en pourcentages bien trop importants, altèrent les conditions de travail des collègues, sont très discriminantes sur le plan de l'égalité femmes – hommes et limitent le recrutement de jeunes collègues et ce, au détriment de BMP qui devraient pourtant être privilégiés dès maintenant pour envisager plus sereinement la rentrée 2023.

Avant de conclure, permettez-nous de croiser les informations du niveau départemental avec les enjeux qui se jouent à l'échelle ministérielle.

Non content de mettre en œuvre des réformes Blanquer, quasi unanimement décriées par la profession, avec un calendrier intenable pour les épreuves de spécialité et un contrôle continu délétère, le ministre chausse les bottes de son prédécesseur et annonce toujours par voie de presse, des mesures provocatrices :

- au lycée, l'introduction bancale de l'enseignement des mathématiques pour les élèves de première qui ne choisiraient pas l'Enseignement De Spécialité mathématiques ; une heure de remédiation en classe de seconde en mathématiques dont nous ne savons pas à l'heure actuelle - et les chefs d'établissement non plus - comment elles seront financées et intégrées à l'emploi du temps des élèves ;

- au collège, des annonces tous azimuts avec la suppression d'une heure de technologie en sixième, après avoir imposé l'enseignement intégré des sciences et de la technologie pour mettre en place une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, qui pourrait être assurée par des professeur·es des écoles, remettant ainsi gravement en cause les compétences des professeurs du second degré dans ce domaine ; dispositif « Devoirs faits » rendu obligatoire ; annonce d'une demi-journée « métiers » en cinquième, d'éducation financière et de parcours Droit...

En sixième, l'heure de soutien/approfondissement en mathématiques et français serait bien une externalisation des difficultés scolaires hors la classe ordinaire, via des regroupements interclasses par groupes de niveau, ce qui est en soi un pur scandale et prend le parti d'une assignation des élèves en fonction de leurs capacités en français ou en mathématiques, tout en maintenant des effectifs à minima à 28 dans les classes et alors même que les horaires d'enseignement dédiés à ces disciplines n'ont cessé de diminuer de décennie en décennie.

Pour couronner le tout, les « missions » effectuées se feraient dans le cadre du projet de « pacte » actuellement en discussion.

Or, pour les enseignant·es, le projet de « pacte » correspond au retour insupportable de la fameuse formule « travailler plus pour gagner plus » alors que les enquêtes ministérielles elles-mêmes démontrent que les enseignant·es travaillent déjà en moyenne 43h par semaine !

Loin de la promesse de campagne d'E. Macron d'une augmentation de 10 % pour l'ensemble des professionnel-le-s en janvier 2023, il s'agit de conditionner l'octroi de primes à des tâches supplémentaires, supplément qui vient s'ajouter au surcroît de travail que les enseignant.e.s se sont vu-e-s contraint-e-s de réaliser de fait ces dernières années avec l'accroissement non rémunéré des tâches administratives et d'orientation engendrées par les réformes successives.

Supplémentaire aussi est cette ultime provocation. Il est plus que temps de changer de logiciel de ressources humaines, et d'enfin respecter les personnel d'enseignement et d'éducation au travail.

La FSU revendique

- des moyens, des heures postes, une politique ambitieuse pour l'École obligatoire, laïque et républicaine
- une revalorisation des traitements sans conditions, sans contreparties, par la seule hausse de la valeur du point d'indice et la refonte à la hausse des grilles salariales.

Nous tenons ici à le rappeler avec force.